

PRE

guide-méthode
EVALUATION
Programme de Réussite Educative

2007 - 2009



Réseau des coordonnateurs
des Projets de Réussite Educative
en Essonne

J-F BERNOUX
CONSULTANT

L'élaboration de ce guide-méthode a été réalisée avec :

- le réseau des coordonnateurs représentés par les PRE de :

Athis Mons, Courcouronnes, Corbeil, Draveil, Epinay/Sénart, Evry, Fleury Mérogis
Grigny-Viry-Châtillon, Massy, Ris-Orangis, Saint Michel/Orge, Sainte Geneviève des Bois, Vigneux,

- le soutien du centre Ressources Politique de la Ville en Essonne
- l'appui méthodologique de JF BERNOUX CONSULTANT

avec la collaboration des représentants de la Préfecture, de l'Inspection Académique et du Conseil Général de l'Essonne.

Objectifs du PRE	page 3
Option méthodologique retenue pour l'évaluation	page 4
Evaluer le PRE : 2 volets	page 5
L'architecture de la méthode d'évaluation.....	page 6
La méthode d'évaluation	page 7

1er volet : évaluation de la mise en œuvre du dispositif et de ses effets

Les mots clefs de la « théorie de l'action PRE » (références circulaires ministérielles)	page 10
Les questions évaluatives sur le 1er volet	page 11
Référentiel synoptique.....	page 12
Point méthode.....	page 13

1er volet : 5 fiches-définition (fragilité, identification des publics, soutien personnalisé, pluridisciplinarité, approche globale, adhésion des parents)

1er volet 5 fiches d'évaluation	page 15
---------------------------------------	---------

2ème volet : évaluation des effets et impacts des actions (résultats)

Les questions évaluatives sur le 2ème volet.....	page 27
Référentiel synoptique.....	page 28
Point Méthode.....	page 29

2ème volet : 4 fiches thématiques (social et culturel, familial et éducatif, santé, scolaire,)	page 30
--	---------

2ème volet : 1 fiche indicateurs de gestion	page 36
---	---------

Recommandation	page 37
----------------------	---------

[...] donner leur chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial, et culturel favorable à leur réussite.

[...] accompagner dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité, des enfants et des adolescents qui présentent des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de l'environnement et leur difficulté.

[...] mettre en œuvre un soutien éducatif, culturel, social, sanitaire, (qui) s'avère souvent nécessaire pour donner à chaque enfant des chances de réussite – pas seulement scolaire – et aider les familles à exercer pleinement leur mission.

note de cadrage et circulaire d'avril 2005

L'évaluation d'un dispositif de politique publique se conçoit comme le projet d'**obtenir une information qualifiée sur les effets produits** par la mise en œuvre du dispositif et par conséquent sur son efficacité.

S'agissant du Programme de Réussite Educative, les effets escomptés se situent :

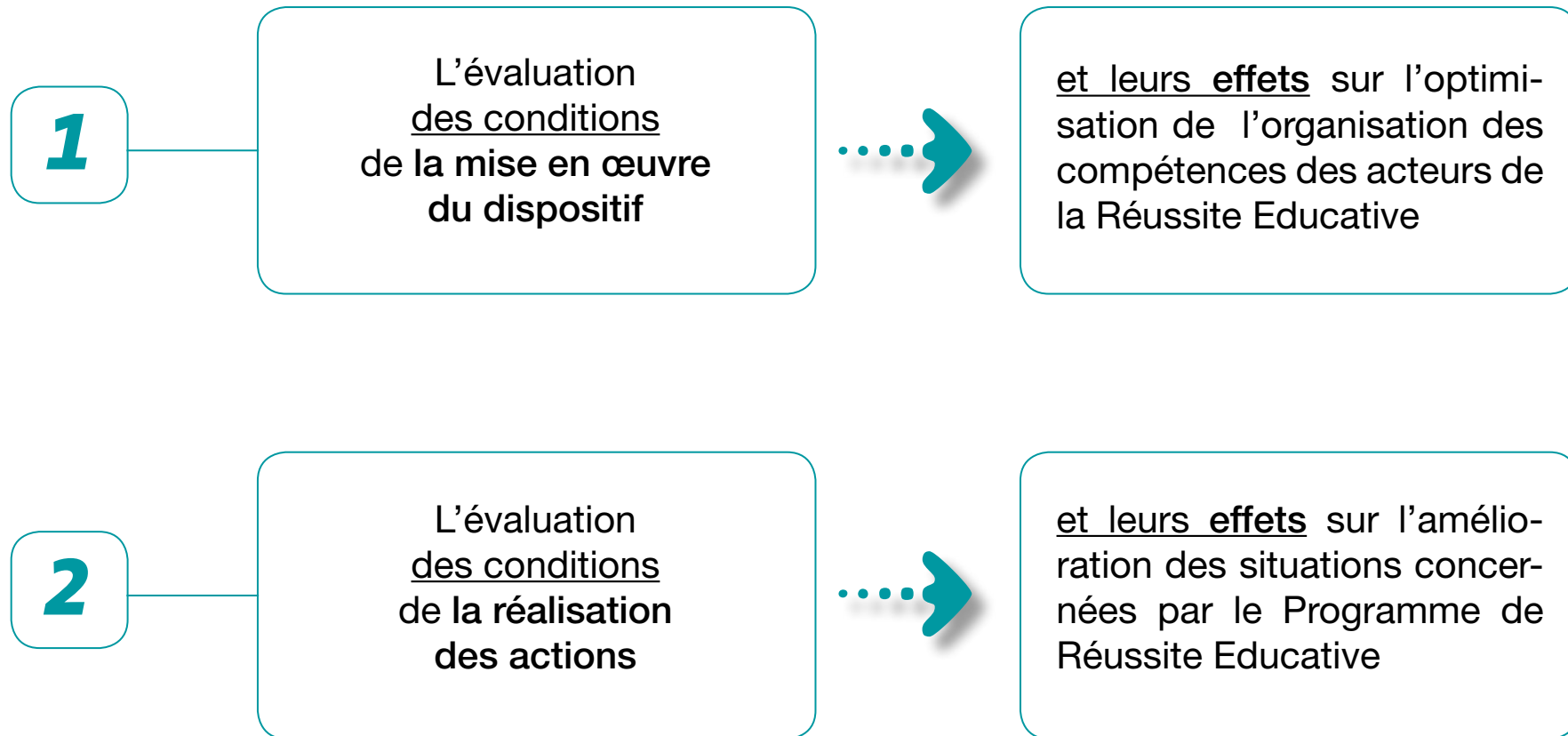
- **au plan de l'organisation des compétences des acteurs**
- **et au plan des améliorations sociales**

sur « le territoire » des enfants et des jeunes en situation de fragilité.

Dès lors, **deux registres d'évaluation** sont à ouvrir :

- l'un sur les conditions de **la mise en œuvre du dispositif**, et leurs effets sur l'optimisation de l'organisation des compétences des acteurs au service de la RE,
- l'autre sur les conditions de **la réalisation des actions**, et leurs effets sur l'amélioration des situations sociales concernées par le PRE.

Fondée sur un principe de qualification des conditions remplies, la méthode d'évaluation présentée dans ce guide propose **une double mesure** : de la valeur du réalisé et des écarts avec le réalisable optimum.



Elle est construite sur 2 volets

1. évaluation de la mise en œuvre du PRE
2. évaluation des actions de RE



impacts
effets
résultats

Le 1^{er} volet comporte un référentiel avec

**5 fiches
définition**



**5 fiches
évaluation**



**1 point
méthode**

Chaque fiche d'évaluation permet de répondre aux questions évaluatives suivantes :

- a) quelles conditions ont été appliquées à la mise en œuvre du PRE ?
- b) quels effets ont été produits sur l'optimisation de l'organisation des compétences des acteurs ?

Le 2^{ème} volet comporte un référentiel avec

**4 fiches
thématiques
d'évaluation**



**1 fiche
d'indicateurs
de gestion**



**1 point
méthode**

Chaque fiche d'évaluation permet de répondre aux questions évaluatives suivantes :

- a) quelles améliorations, les actions réalisées ont-elles produit sur la situation de l'enfant ou du jeune accompagné ?
- b) à quelles conditions les actions ont-elles eu un impact et produit un effet sur la situation de l'enfant ou du jeune ?
- c) selon quelle approche financière, les actions ont-elles été construites ?

1. L'évaluation est à dérouler d'abord **sur les 5 registres du volet 1, depuis les indicateurs correspondants.**
2. L'évaluation est à mettre en œuvre ensuite **sur un choix de thématiques d'action du volet 2, depuis les indicateurs correspondants et sur tous les items de la fiche « indicateurs de gestion »**
 - Le choix de la (ou des) thématique est effectué par un Comité de pilotage qui définit le projet de l'évaluation.
3. L'évaluation s'effectue depuis les indicateurs, dans une confrontation des faits observés et/ou mesurés (évaluables) par les différents intervenants.
Participative, l'évaluation est qualifiée les acteurs et est productive.
4. Une mesure quantitative des **résultats de l'évaluation** peut-être effectuée :
 - Chaque élément d'indicateur réalisé obtient, selon son niveau de réalisation, jusqu'à 5 points.
 - La somme des points obtenus, par indicateurs, offre une visualisation des forces à préserver et des faiblesses à retourner.
 - La valeur totale obtenue sur l'ensemble des indicateurs d'un même registre ou d'une même thématique doit être commentée.

Il n'est pas possible de tout évaluer !

Mais un seul indicateur d'évaluation ne dit pas la valeur...

La finalité d'une évaluation est d'éclairer sur les effets, impacts et résultats d'un programme et de ses actions. Aussi, **une évaluation éclairante** n'est pas nécessairement celle qui s'applique à tout évaluer mais celle dont le choix d'évaluation rend compte au mieux des **processus d'obtention des résultats**.

Le Comité de pilotage en charge de la **définition du projet d'évaluation**, choisira les thématiques des situations offrant de restituer clairement la logique de processus et de **rendre compte de la valeur des actions et de leurs résultats**.

Le coordonnateur RE préparera **un exposé des motifs des choix de thématiques** d'après le diagnostic de départ et le contenu des « *fiches-processus* ».

Evaluer pour améliorer !

La méthode d'évaluation proposée permet une lecture qualitative et financière **des résultats** des actions ainsi que **des conditions** de leur obtention. Il convient de ne pas en rester là !

En forme de « **conclusions et perspectives** », une synthèse des résultats doit être présentée.

Elle donnera une vision d'ensemble :

- ▶ **des actions** dont l'efficacité est notable et/ou relative (quelles thématiques, quelles améliorations ?)
- ▶ des conditions de réalisation dont l'efficacité est probante et/ou aléatoire (co-portage, durée, etc.)
- ▶ des préconisations qu'appellent ces résultats d'évaluation (consolidation, adaptation, coordination, suivi, formation, etc.)

1^{er} volet :
évaluation de la mise en œuvre
du dispositif et de ses effets

Evaluer, c'est donner de la valeur.

Pour donner de la valeur au Programme de Réussite Educative (PRE) mis en œuvre en Essonne et à ses déclinaisons concrètes, il est nécessaire de **disposer d'une référence**.

Les textes qui définissent le PRE sont la référence. En forme d'intentions et de recommandations, ils énoncent une « **théorie de l'action** ». Comme autant de **principes généraux** susceptibles, s'ils sont appliqués, de produire des effets et des résultats – et de donner de la valeur au PRE –, les éléments de la théorie sont à décoder et à comprendre.

Ce **préalable** est fondamental :

→ il garantira **la cohérence** du programme et des actions avec les textes de référence.

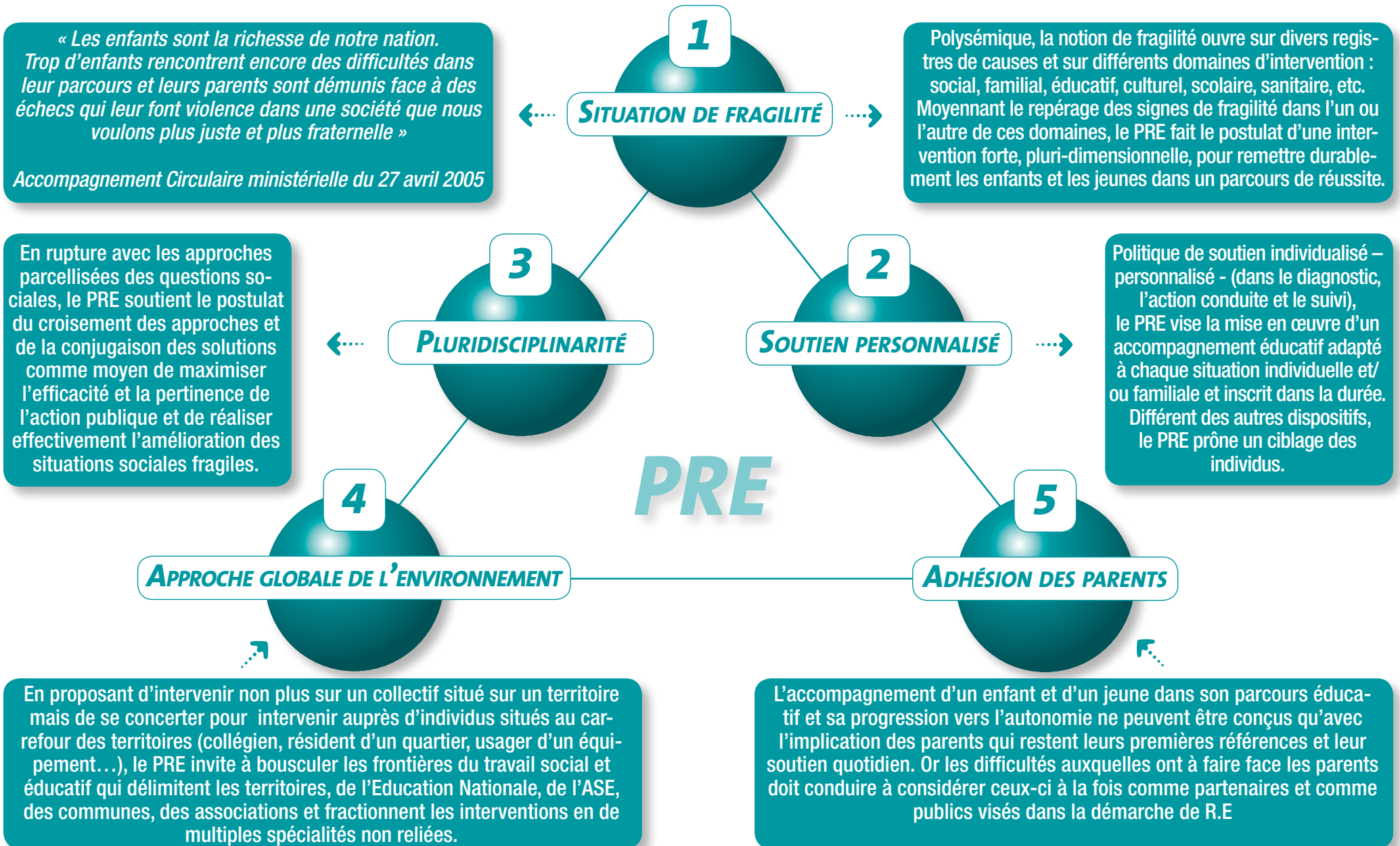
→ il permettra de décliner les conditions de réussite du PRE, c'est à dire les critères et indicateurs de l'évaluation de la **pertinence** des actions, de **l'efficacité** des actions et de l'efficacité du Programme sur le site ; ainsi que l'évaluation des **effets sociaux** et **résultats** du PRE.

Sur ce 1^{er} volet, DEUX QUESTIONS EVALUATIVES principales seront alors posées :

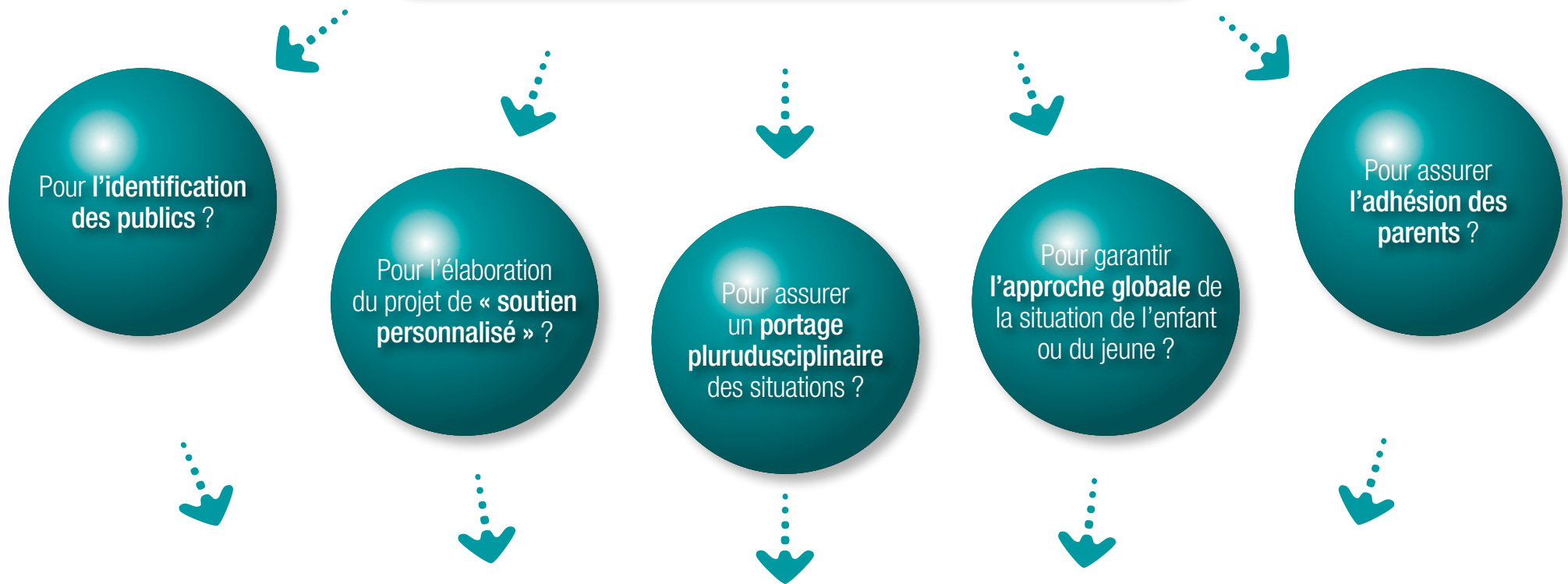
1. Quelles conditions ont été réunies pour la mise en œuvre du PRE ?
2. Quels effets ont-elles produit sur l'optimisation de l'organisation des compétences des acteurs ?

Les mots clefs de la « théorie de l'action PRE »

Références circulaire du 27 avril 2005 du Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement



1. Quelles conditions ont été réunies pour la mise en œuvre du PRE ?



2. Quels effets ont été produits sur l'optimisation de l'organisation des compétences des acteurs ?



Quelles modalités particulières ont-elles été suivies pour l'identification des publics ?



CRITÈRES

- Climat de sensibilité partagée
- faisceau d'appréciations
- problématique dégagée
- critères d'éligibilité



INDICATEURS

- com' multi acteurs
- rencontres
- référent « problématisateur »
- vérif' limites droit commun

Exemple : « modalités d'identification des publics »

1. Partir des indicateurs

la com' multi acteurs, les rencontres, le référent « problématisateur », la vérification' des limites du droit commun

ils sont censés rendre compte du respect des critères, *climat de sensibilité partagée, faisceau d'appréciations, problématique dégagée, critères d'éligibilité* eux-mêmes garantie d'une bonne identification des publics

2. Considérer la réalité (*des conditions de l'identification des publics*).

Si elle correspond aux indicateurs, l'appréciation de la valeur des modalités sera positive (de 3 à 5).

Dans le cas contraire, elle sera négative (de 2 à 0).

3. Commenter la valeur, positive ou négative (*et ses nuances*), pour ses effets sur la mise en œuvre du PRE.

1^{er} volet :
5 fiches définition
5 fiches évaluation

« *disposition à se rompre, à être brisé ; instable* » la fragilité des publics visés par le PRE (enfants et adolescents de 2 à 16 ans), se définit essentiellement au travers des situations révélatrices de fragilité et notamment celles qui peuvent s'observer :

- **dans les familles** où se peuvent se cumuler grande précarité, conditions de logement inacceptables, absence de maîtrise de la langue française, illettrisme, difficultés relationnelles au sein de la famille...
- **sur les territoires** dont l'environnement économique, social, urbain et culturel concentre et aggrave les difficultés individuelles et collectives des enfants et des familles (Zones Urbaines Sensibles et Zones d'Education prioritaires).
- **dans les institutions, structures ou en milieu naturel**, où par exemple, le comportement de l'enfant ou du jeune, sa relation avec ses parents, avec les adultes ou à l'école, le décrochage scolaire, l'absentéisme indiquent un état potentiel de difficulté.

CRITERES	INDICATEURS	EVALUATION
Créer un climat de sensibilité partagée RE sur le territoire	Communication multi-acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ formalisée ▶ participative ▶ médiatisée
Etablir un faisceau d'appréciations de la situation de l'enfant ou du jeune (par un croisement des champs d'intervention et des domaines famille, territoire, institution)	Existence de temps de rencontre des acteurs autour de situations individuelles	<ul style="list-style-type: none"> ▶ réguliers ▶ fréquentés ▶ formalisés
Dégager la problématique de la situation	problématisation de la situation par un référent	<ul style="list-style-type: none"> ▶ confrontation ▶ agrégation ▶ analyse
Définir des critères d'éligibilité de la situation à la RE	Validation éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> ▶ concerté ▶ formalisé ▶ école, famille, structure
	MOYENNE : /5	

A la différence des approches collectives en forme d'offres de service auxquelles doivent correspondre les publics bénéficiaires, **le PRE propose une approche « personnalisée », adaptée à la singularité de la situation individuelle** et/ou familiale de l'enfant et/ou du jeune et prenant en compte le contexte social, institutionnel, partenarial, territorial dans lequel vit l'enfant et/ou le jeune .

Le soutien personnalisé implique **l'élaboration concertée d'un projet d'accompagnement** dont les objectifs sont co-construits et les actions co-portées par la communauté éducative concernée : parents, institutions, professionnels, associations...

Cette option méthodologique implique un ciblage des publics par un travail d'identification des enfants et adolescents pouvant bénéficier du Programme de Réussite Educative.

CRITERES	INDICATEURS	EVALUATION
Permettre l'expression des besoins	- Expression des besoins et désirs de la famille	▶ favorisée ▶ accompagnée ▶ formalisée
	- Expression des besoins et désirs de l'enfant	▶ favorisée ▶ accompagnée ▶ formalisée
Définir des objectifs partagés	Co-construction et Formalisation	▶ avec la famille et l'enfant ▶ avec repérant et RE ▶ avec RE et autres acteurs
Prévoir les modalités de suivi et d'adaptation de l'accompagnement	Bilan intermédiaire ou points d'étape	▶ avec la famille et l'enfant ▶ avec repérant et RE ▶ avec RE et autres acteurs
	MOYENNE : /5	

[...] que soient mobilisés autour de ce programme, l'ensemble des partenaires locaux impliqués dans les missions éducatives au titre de l'enseignement, de l'action sociale, en particulier de la protection de l'enfance et du soutien à la parentalité, de la santé et de l'animation culturelle et sportive.

A la différence des contractualisations binaires (Ville/Caf dans les contrats Enfance-Jeunesse ou Ville/Education nationale par exemple), l'originalité du PRE tient au **parti pris en faveur d'une contractualisation multi-acteurs autour d'un objet unique : l'éducation.**

Dès lors la pluridisciplinarité doit s'entendre et se réaliser comme **une mise en synergie de compétences complémentaires au service d'un même projet éducatif.**

Avant tout, il conviendra d'être attentif à la question de savoir dans quelle mesure les lectures multiples et croisées de la fragilité d'un individu sont compatibles entre elles et plus efficaces que si elles se développent isolément. Ce qui revient à **organiser la compatibilité des approches** par un premier travail de rapprochement des acteurs et d'identification mutuelle des champs de compétences ...

CRITERES	INDICATEURS	EVALUATION
Mobiliser les partenaires des différents champs	- Largeur du partenariat mobilisé et adhérent au projet	▶ Ville, Education nationale (EN) ▶ + CAF-CPAM ▶ + associations
	- Diversité des champs de compétence et des niveaux d'intervention	▶ social et culturel ▶ familial et éducatif ▶ sanitaire ▶ scolaire
	- Existence d'instances de rencontre	▶ formelles ▶ régulières ▶ fréquentées
	- Dynamique de réseau	▶ informatif ▶ Concertation ▶ Coopération
Organiser une production d'expertise	- Existence d'un cadre partagé	▶ Délimitation champs de compétences ▶ charte déontologique ▶ référentiel de lecture des situations ▶ égalité des niveaux de légitimité
	MOYENNE : /5	

L'accent mis par le PRE sur l'individu et sur l'accompagnement individualisé n'est pas antinomique de la nécessité d'une approche globale.

En effet, bien des approches, pour s'appliquer résolument au traitement des problèmes des individus, outre qu'elles en oublient parfois de considérer les potentialités et les ressources des personnes, négligent la dimension contextuelle et environnementale des situations.

L'approche individualisée ne signifie pas isoler le sujet, pas plus que le « dé-s-indexer » de son territoire d'appartenance.

Avoir une approche globale de l'environnement de l'enfant, c'est donc à la fois :

- prendre en compte les éléments d'un environnement, économique, social, urbain et culturel qui concentre et aggrave les difficultés individuelles et collectives des enfants et des familles,
- c'est aussi prendre en compte l'existant et le fonctionnement du système des acteurs,
- et c'est également prendre en compte les ressources, les potentialités et les richesses, du territoire, de ses populations, des réseaux, de la famille et de la fratrie des enfants et/ou jeunes concernés par la RE, comme **autant de relais ou de leviers à la réussite éducative**.

CRITERES	INDICATEURS	EVALUATION
Etablir une vision partagée de l'environnement de l'enfant	- identification des facteurs d'incidence sur la situation de l'enfant ou du jeune	► évoquée ► validée
Définir une stratégie concertée de l'action	- priorisation des thématiques d'intervention	► validée collectivement ► formalisée
	MOYENNE : /5	

Premières références et soutien quotidien pour l'enfant et le jeune, les parents ont naturellement leur place dans l'accompagnement éducatif proposé.

Dans la Réussite Educative, **l'adhésion et l'implication des parents constituent par conséquent un pré-requis fondamental qui suppose,**

► **pour les intervenants :**

- de reconnaître les parents dans leur capacité à être acteur,
- de prendre en compte la nécessité de mettre en place des inter-médiations,
- de considérer, pour les parents, l'éventuel besoin de progression donc de paliers

► **pour les parents :**

- d'en exprimer la demande – avec de l'aide éventuellement –
- d'être reconnu comme susceptibles de faire des propositions,
- de participer à la co-construction du projet d'accompagnement,
- d'avoir la possibilité d'agir dans l'action d'accompagnement mise en œuvre,
- de disposer d'un droit de regard (bilan, évaluation),
- de pouvoir mettre fin à l'accompagnement

CRITERES	INDICATEURS	EVALUATION
Réaffirmer le rôle des parents	- Reconnaissance des parents comme acteur premier	► référence éthique partagée ► accompagnée
	- Relation de proximité et de confiance avec les parents (aller au devant)	► personne-relais « de confiance » ► espace-temps de « rencontre »
Permettre l'adhésion des parents dans les différentes séquences de l'accompagnement	règles d'adhésion et de participation	► explicitées ► formalisées
	MOYENNE : /5	

2^{ème} volet :
Evaluation des effets et impacts
(résultats) des actions

Si l'évaluation du PRE doit éclairer les conditions de mise en œuvre du dispositif (cf. 1er volet), c'est afin de rendre compte de son efficience pour la réalisation des actions.

Dans ce 2ème volet de la démarche, évaluer conduira à **qualifier les effets produits et les résultats obtenus par les actions engagées** en faveur des publics visés.

► **DEUX QUESTIONS EVALUATIVES** principales seront posées :

1. Les actions menées dans les différents domaines de l'éducatif, du scolaire, du socio-éducatif, du social et du médico-social, du culturel, du sportif, de la parentalité ont-elles produits ou non les impacts et les résultats attendus en termes de changement et d'évolution par rapport aux situations initiales des publics visés ?

2. et à quelles conditions, ces résultats ont été obtenus ?

1. Quelles améliorations, les actions réalisées ont-elles produit sur la situation de l'enfant ou du jeune accompagné ?

Sur le plan social et culturel ?

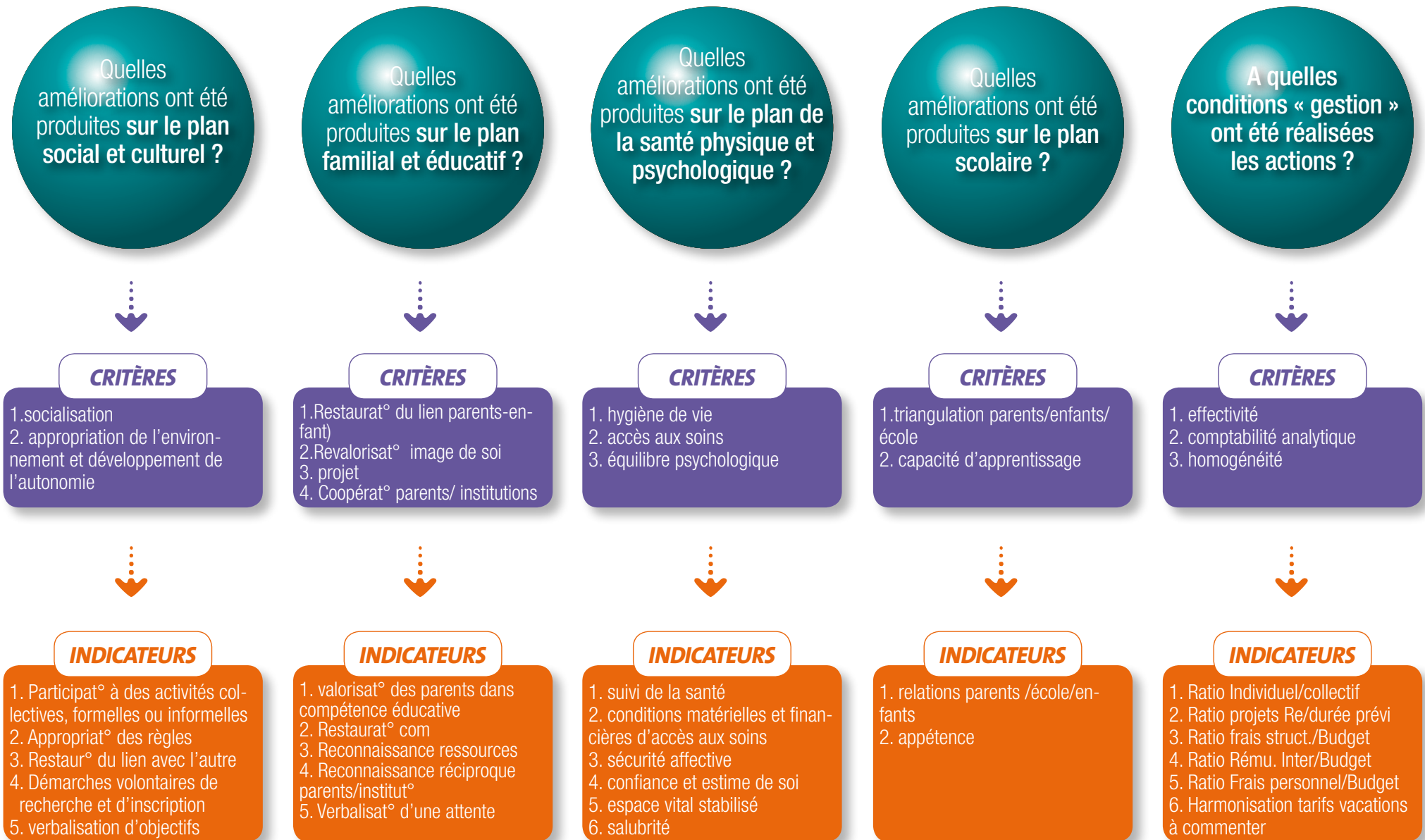
Sur le plan familial et éducatif ?

Sur le plan de la santé ?

Sur le plan scolaire ?

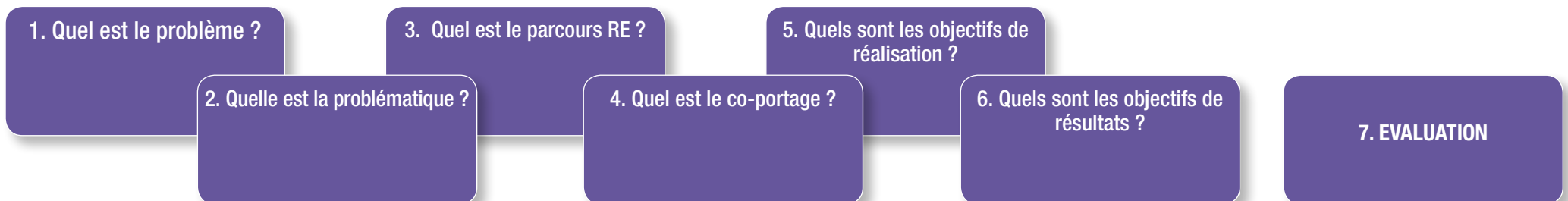
2. A quelles conditions les actions ont-elles eu un impact et produit un effet sur la situation de l'enfant ou du jeune ?

A quelles conditions de gestion ont été réalisées les actions ?



Le rappel du processus de réalisation du « parcours de RE » est à prendre comme appui à l'évaluation des résultats des actions.

1. Reconstituer le processus de réalisation du « projet de soutien personnalisé » (ou « parcours de Réussite Educative) depuis le repérage initial du problème.
2. Vérifier la pertinence des actions du parcours (au regard de la problématique de la situation)
3. Prendre appui sur les objectifs de résultats
4. Mesurer les résultats des actions (en utilisant les fiches thématiques d'évaluation + fiche d'évaluation financière).
5. Commenter la valeur (positive ou négative et ses nuances) des résultats sur la situation du public.



2ème volet :
4 FICHES THÉMATIQUES

CRITERES	INDICATEURS	EVALUATION
Socialisation	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des liens avec les autres - Capacité à vivre en collectivité/ en groupe 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ loisirs avec les pairs ▶ appropriation des règles ▶ inscription club, association...
Ouverture culturelle et appropriation de son environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à des activités de loisirs - Utilisation des différentes ressources de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Inscription club association ▶ Participation à des activités, des sorties culturelles
Développement de son autonomie	<ul style="list-style-type: none"> - verbalisation d'objectifs / d'un projet 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Expression de souhaits ▶ Démarche volontaires de recherche et d'inscription
	MOYENNE : /5	

CRITERES	INDICATEURS	EVALUATION
Restauration du lien parents-enfants (fonction parentale)	- Valorisation des parents dans leur compétences éducatives	▶ Participation aux différentes étapes du parcours ▶ Implication dans les espaces éducatifs
	- Restauration communication enfants/parents et parents/enfants	▶ Verbalisation des conflits ▶ Verbalisation des attentes mutuelles
Revalorisation de l'image de soi	- Reconnaissance des ressources, progrès de l'enfant par les parents et les institutions	▶ Verbalisation d'un regard positif sur l'enfant ▶ Restauration de la confiance en soi et de son environnement
Collaboration parents/institutions	- Connaissance et reconnaissance réciproque parents/institutions	▶ Disponibilité des institutions vis-à-vis des familles ▶ Implication dans les espaces éducatifs
Mobilisation d'une dynamique de projet	- Verbalisation par la famille d'une attente, d'un projet adapté pour l'enfant	▶ Projet concret à court terme ▶ Projet à long terme
	MOYENNE : /5	

CRITERES	INDICATEURS	EVALUATION
Hygiène de vie équilibrée	- modifications d'habitudes (alimentation, sommeil activité physique)	▶ sensibilisation parents ▶ sensibilisation enfant/jeune ▶ changement de comportement parents ou enfant/jeune
Accès aux soins	- suivi de la santé - conditions matérielles et financières d'accès aux soins	▶ faire connaître les structures de soin ▶ favoriser la fréquentation des structures de soins ▶ mise en place d'un suivi médical régulier
Equilibre psycho-affectif	- sécurité affective - confiance et estime de soi	▶ verbalisation d'un mieux-être ▶ relations intra-familiales apaisées ▶ amélioration de la relation à l'autre
Logement adapté	- espace vital et stabilisé - salubrité	▶ accompagner les démarches d'amélioration des conditions de logement ▶ amélioration des conditions de logement
	MOYENNE : /5	

CRITERES	INDICATEURS	EVALUATION
Triangulation parents/enfants/école	<ul style="list-style-type: none"> - relation parents/école - relation école/parents - relation enfant/école - relation école/enfants 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Compréhension du rôle et du fonctionnement de l'école. ▶ Réponses aux sollicitations de l'école (téléphone, rendez-vous en soirée, équipe éducative) ▶ Implication dans la vie de l'école
capacités d'apprentissage	- appétence	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développement de la concentration ▶ capacité à travailler avec les autres ▶ utilisation de méthodologies
	MOYENNE : /5	

2ème volet :
FICHE INDICATEURS DE GESTION

CRITERES	INDICATEURS	EVALUATION
Effectivité	<ul style="list-style-type: none"> - Ratio Individuel/collectif - Ratio projets Re/durée prévisionnelle 	►
Comptabilité analytique	<ul style="list-style-type: none"> - Ratio frais structure/Budget - Ratio Rémunération Intermédiaires/Budget - Ratio Frais personnel/Budget 	►
Homogénéité	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation tarifs vacations 	►

Processus de production de connaissance et fonds de critères et d'indicateurs, la méthode d'évaluation présentée au long de ces pages, bien qu'ayant un caractère universel, ne saurait être considérée comme un simple outil transposable en l'état.

Son appropriation et son adaptation devront faire l'objet d'une exigence particulière, participative notamment et répondre aux objectifs d'un projet défini pour l'évaluation, selon le site de sa mise en œuvre.

A cette condition, les évaluations qui s'inspireront de cette méthode seront utiles parce qu'utilisables et qualifiantes parce qu'assurant aux différents acteurs – politiques, institutionnels, professionnels, populations - d'accéder à la compréhension des changements que, par leurs actions ou leurs décisions, ils obtiennent avec plus ou moins de succès.



POUR VOUS INFORMER
<http://www.crpve91.fr>

POUR NOUS CONTACTER

Information - Inscription

Tél. : 01 64 97 06 05

Fax : 01 64 97 00 33

formation@crpve91.fr

Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne
Tél. : 01 64 97 00 32 ou 01 64 98 33 76

POUR NOUS ÉCRIRE

Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne
Maison Départementale de l'Habitat
Boulevard de l'Ecoute-S'il-Pleut - 91000 Evry

Document téléchargeable sur notre site Internet : www.crpve91.fr
Rubrique "Questions éducatives"

Association soutenue par :

